

 巨石集团有限公司 JUSHI GROUP CO., LTD.					Code de Norme		J1251-001		
					Norme remplacée		Q/JS J0520-2019		
					Dessinateur principal		Han Tao\Da Yu		
					Assesseur		Chu Peigen		
Version	Modification n	Date de sortie	Date de mise en œuvre	Date de modification	Censeur de Standardization		Gu Guijiang		
NO. 6	NO. 1	2021-4-20	2021-4-20	2021-6-15	Approuvé par		Cao Guorong	Date	4-20

INSTRUCTIONS D'UTILISATION EN SÉCURITÉ

Pour les produits en fibre de verre continue

INTRODUCTION

Selon les exigences de la norme OSHA HazCom 29 CFR 1910.1200(g) et GHS Rev 06, ainsi que du règlement européen (ER) sur les produits chimiques n°1907/2006 (REACH) en vigueur depuis le 1er juin 2007, fiches de données de sécurité (MSDS) ne sont requis que pour les substances et préparations dangereuses. Les produits en fibre de verre continue de notre société sont définis comme des « articles » selon OSHA et REACH, par conséquent, aucune fiche de données de sécurité n'est requise pour eux.

Afin d'assurer à nos clients l'acquisition d'informations sur la manipulation et l'utilisation correctes des produits en fibre de verre, Jushi Group fournit aux clients ces instructions d'utilisation en sécurité.

SECTION 1 – IDENTIFICATION

Identification du produit

Nom commercial : Fibre de verre

Utilisations identifiées ou conseillées pertinentes de la substance ou du mélange :

Aucune autre information pertinente disponible.

Description du produit : produits en fibre de verre continue, y compris les rovings torsadés, les rovings directs, les strands hachés sèchs, les strands hachés humides, les fibres de verre ignifuges, les rovings sans torsion, les strands mat hachés en poudre, les strands mat hachés en émulsion, fil de fibre de verre continu, cake roving commercial, les strands coupés, Roving texturé, fibre de verre dépoli.

Coordonnées du fournisseur de la fiche de données de sécurité :

Fabricant/Fournisseur: JUSHI GROUP CO., LTD.

<http://www.jushi.com/>

No.669 Rue Wenhua(S.), Zone de développement économique de Tongxiang, Zhejiang
314500, Chine

JUSHI GROUPE JIUJIANG CO., LTD.

NO.6 JinXiu Avenue, zone franche de traitement et d'exportation, ville de JiuJiang,
province de Jiangxi, 332100, Chine

JUSHI GROUPE CHENGDU CO., LTD.

Ville de DaTong, zone de Qingbaijiang, ChengDu, SiChuan, 610300, Chine
info@jushi.com

Pour des informations sur les produits

NUMÉRO DE Fax : 0086-573-88181222

Service client : +86-573-88181388

Ventes internationales : +86-573-88181058

Ventes nationales : +86-573-88136222

NUMÉRO D'URGENCE:

Service client : +86-573-88136367

Ventes internationales : +86-573-88181025

Ventes nationales : +86-573-88181016

Filiales à l'étranger :

JUSHI INDIA FIBERGLASS PVT LTD

G-19-20, Creative Industrial Estate; N.M. Joshi Marg; Lower Parel; Mumbai 400011 –Inde

PHONE: 0091 022 40234401/2/3/4/5

FAX: 0091 022 40234401

E-mail: divyesh@jushiindia.com

JUSHI KOREA CO., LTD

Chambre No. 2001, Hyundai 41 Tower, 293, Mokdongdong-Ro, Yangcheon-gu, Seoul, 158-723, Corée

PHONE: 0082 2 21683288

FAX: 0082 2 21683286

Email: sj.lee@jushikorea.com

JUSHI JAPAN CO., LTD

EisenBlad, 5F1-6-3, Yurakucho Chiyoda Tokyo, Japon

PHONE: 0081 3 62688508

FAX: 0081 3 35028080

Email: m_hitomi@Jushijapan.co.jp

JUSHI ITALY SRL

VIA ADIGE 10/12 21043 CASTIGLIONE OLONA (VA)

PHONE: 0039 0331857918

FAX: 0039 0331825521

E-mail: lydiazheng@jushi.com;

JUSHI SPAIN, S.A.

EDIFICIO GAMMA (Parque Empresarial Omega) Avd. de Barajas, 24 Planta 228108

Alcobendas (Madrid) Espagne

PHONE: 0034 917678817

FAX: 0034 917678818

E-mail: nicanor.amor@jushispain.com

JUSHI FRANCE SAS

ZI DU CHAMP DOLIN, PARC TECHNOLAND 3 ALLEE DU LAZIO, BATIMENT C
69800 ST PRIEST, FRANCE

PHONE: 0033 (0)472782073

FAX: 0033 (0)472782041

E-mail: fabrice.bani@jushi.fr

JUSHI USA FIBERGLASS CO.,LTD.

3130 BLUFF ROAD, SUITE B,COLUMBIA,SC 29209

PHONE: 00803 722-6838

FAX: 00803 675-4250

E-mail: william.woo@jushiusa.com

JUSHI CANADA FIBERGLASS CO., LTD.

Markham, Toronto Canada

PHONE: 001 9054777628

FAX: 001 9054776047

E-mail: a.gardiner@jushicanada.com

JUSHI GROUP SINOSIA SA COMPOSITE MATERIALS

Chambre 901, BONHAM CENTRE, 79-85 BONHAM STRAND EAST, CENTRAL,
HONG KONG.

PHONE: 00852 2541 1114

FAX: 00852 2854 0404

E-mail: greatwin@hkstar.com/ w_w9@mweb.co.za

Distributeurs:

HELM AG HAMBURG

Nordkanal Strasse 28 D-20097 Hambourg Allemagne

Phone: +49 40 2375 1203

Mobile: +49 172 426 9085

E-mail: K.Kettler@helmag.com

Si vous ne parvenez pas à joindre les numéros de téléphone ci-dessus, veuillez appeler le numéro d'urgence de l'entreprise.

SECTION 2 – IDENTIFICATION DES DANGERS

Selon la norme OSHA HazCom 29 CFR 1910.1200(g), la directive européenne 67/548/CEE et 99/45/CE, ST/SG/AC.10/30/ Rev 6 et leurs dernières modifications, en ce qui concerne leur composition, ces produits sont des articles et non classés comme dangereux.

Les produits en fibre de verre ne contiennent pas de substances dangereuses pouvant être libérées dans des conditions normales ou raisonnablement prévisibles. La substance est classée et étiquetée selon le Système Général Harmonisé (GHS).

Classification des dangers et l'étiquetage :

Classification		étiquetage				Codes des mentions de danger
Classification des dangers	Catégorie de dangers	pictogramme		Mention d'Attention	Mention de danger	
		GHS	Modèle de l'ONU Règlements			
Toxicité aiguë	Oral	Sans pictogramme	Non requis	Attention	Peut être nocif en cas d'ingestion.	H303
	Dermique				Peut être nocif par contact avec la peau.	H313
	Inhalation				Peut être nocif en cas d'inhalation.	H333
Irritation de la peau	3	Sans pictogramme	Non requis	Attention	Peut Provoquer une légère irritation de la peau	H316
Irritation de l'oeil	2B	Sans pictogramme	Non requis	Attention	Peut Provoquer une irritation des yeux.	H320

Conseils de prudence :

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage

P264 Se laver soigneusement après manipulation.

Toxicité aiguë inconnue :

Cette valeur fait référence à la connaissance de valeurs toxicologiques ou écotoxicologiques connues et établies. 0 % du mélange est constitué de composants de toxicité inconnue.

Systeme de classification : Définitions NFPA/HMIS: 0-minimal, 1-léger, 2-moderé, 3-élevé, 4-extrême.

Cotes NFPA (échelle 0-4)

Santé = 0

Feu = 0

Réactivité = 0

Cotes HMIS (échelle 0-4)

Santé = 0

Incendie = 0

Réactivité = 0

Danger(s) non classifié(s) ailleurs (HNOC) : Aucun connu.

SECTION 3 – COMPOSITION / INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

Composition du produit

Nom du Produit	Verre, %	Agent mouillant%	Agent Liant %	Humidité, %
Rovingassemblé	98.75±0.75	1.05±0.75	/	≤0.20
Roving direct	99.28±0.58	0.62±0.48	/	0.10±0.1
Strands hachés sèchs	99.08±0.82	0.82±0.75	/	≤0.10

Nom du Produit	Verre, %	Agent mouillant %	Agent Liant %	Humidité, %
Strands hachés humides	89.90±2.10	0.10±0.10	/	10.0±2.0
Fibres de verre ignifuges	99.08±0.82	0.82±0.75	/	≤0.10
Rovings sans torsion	99.33±0.53	0.57±0.43	/	0.10±0.1
Strand Mat hachés en poudre	95.40±2.95	0.85±0.50	3.65±2.35	0.10±0.1
Strand Mat hachés en émulsion	94.85±1.80	0.85±0.50	4.20±1.20	0.10±0.1
Fil de fibre de verre continu	98.90±0.30	1.00±0.20	/	0.10±0.1
Strands coupés	88.50±3.50	/	/	11.5±3.5
cake roving commercial	99.45±0.25	0.45±0.15	/	0.10±0.1
Roving texturé	99.55±0.35	0.35±0.25	/	0.10±0.1
fibre de verre dépoli	98.98±0.82	0.82±0.75	/	≤0.20

CAS No.:

Fibre de verre : 65997-17-3

Dimensionnement : N/A

Dimensionnement :

Le dimensionnement est un mélange de produits chimiques appliqués à la surface du fil, il se compose principalement de polymères de haut poids moléculaire sans réactivité (généralement des ingrédients naturels, comme l'amidon) qui ne sont pas répertoriés dans les annexes du TSCA ou de l'EINECS ou de l'ELINCS.

Dans certains cas, le dimensionnement peut également contenir des substances de la famille des silanes organiques ou d'autres substances. Le fabricant considère ce risque comme négligeable car, bien que répertorié comme substance dangereuse, leur concentration est extrêmement faible (inférieure à 0,1% du poids total) et ils sont polymérisés lors de la production de fibres de verre.

SECTION 4 – MESURES DE PREMIERS SECOURS

DESCRIPTION DES MESURES DE PREMIERS SECOURS:

Après inhalation : Amener immédiatement à l'air frais. Veuillez consulter un médecin si l'irritation augmente.

Après contact avec la peau : En cas d'irritation de la peau, rincer à l'eau et au savon. Assurez-vous de ne pas rincer à l'eau tiède car l'eau chaude ouvrira les pores de la peau pour permettre à la fibre de verre de pénétrer plus profondément. Si la fibre de verre pénètre dans la peau, utilisez une débarbouillette pour aider à retirer la fibre de verre. Ne frottez pas ou ne grattez pas la peau affectée pour toute détérioration supplémentaire. Veuillez consulter un médecin si l'irritation augmente. Assurez-vous de ne pas utiliser d'air comprimé pour retirer la fibre de verre de la peau.

Après contact avec les yeux : Rincer immédiatement les yeux à l'eau claire pendant au moins 15 minutes. Veuillez consulter un médecin si l'irritation augmente.

Après la déglutition : Normalement, la déglutition est moins probable. Si cela se produit, gardez la personne sous observation pendant plusieurs jours pour vous assurer qu'aucun trouble gastro-intestinal ne se produit. Ne pas faire vomir sauf si requis par le personnel médical. Veuillez consulter un médecin si l'irritation augmente.

Informations pour le médecin :

Symptômes et effets les plus importants, aigus et différés :

Aucune autre information pertinente disponible.

Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires : Aucune autre information pertinente disponible.

SECTION 5 – MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Les produits continus en fibre de verre ne sont ni inflammables ni incombustibles.

Seuls le dimensionnement et les matériaux d'emballage sont combustibles et pourraient libérer de petites quantités de gaz dangereux en cas de chaleur ou d'incendie majeur et prolongé.

Les principaux produits de combustion sont le monoxyde de carbone, l'hydrogène, le dioxyde de carbone et l'eau. D'autres composés indéterminés peuvent être libérés en petites quantités.

Moyens d'extinction:

Agents d'extinction appropriés : Utiliser des mesures de lutte contre l'incendie adaptées à l'environnement, telles que poudre chimique sèche, mousse, dioxyde de carbone et eau.

Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange : Aucune autre information pertinente disponible.

Conseils aux pompiers :

Équipement protecteur:

Comme pour tout incendie, porter un appareil respiratoire autonome à pression à la demande (approuvé NIOSH ou équivalent) et un équipement de protection complet pour éviter tout contact avec la peau et les yeux.

SECTION 6 – MESURES DE REJET ACCIDENTEL

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence :

Portez un équipement de protection. Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Précautions environnementales : Ne pas laisser pénétrer dans les égouts/les eaux de surface ou souterraines

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage :

Éliminer le matériel collecté conformément à la réglementation.

Référence à d'autres sections :

Voir la section 7 pour des informations sur une manipulation sûre.

Voir la section 8 pour des informations sur les équipements de protection individuelle.

Voir la section 13 pour des informations sur l'élimination.

SECTION 7 – MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:

Essayez d'éviter que le matériau d'emballage ne soit endommagé et gardez le produit à l'intérieur du matériau d'emballage pour minimiser la génération de poussières.

Maintenez un environnement de travail propre et évitez la génération de fragments de fibre de verre à la suite d'une mauvaise manipulation.

Informations sur la protection contre les explosions et les incendies :

Aucune mesure spéciale requise.

Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités:

Stockage

Exigences auxquelles doivent satisfaire les réserves et les réceptacles :

Conservez le produit dans son emballage jusqu'à son utilisation afin de minimiser la génération potentielle de poussière.

Informations sur le stockage dans une installation de stockage commune : Non requis.

Informations complémentaires sur les conditions de stockage : Aucune.

Utilisation(s) finale(s) particulière(s): Aucune autre information pertinente disponible.

SECTION 8 – CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Informations complémentaires sur la conception des systèmes techniques :
Aucune autre donnée ; voir chapitre 7.

Paramètres de contrôle:

Composants avec des valeurs limites d'exposition professionnelle :

Informations Complémentaires:

Les listes valables lors de la création de cette FDS ont servi de base.

Contrôles d'exposition:

Les fibres de verre continues ne sont pas respirables. Cependant, certains processus mécaniques peuvent générer des poussières ou des fibres en suspension dans l'air. Les limites d'exposition professionnelle mentionnées ci-dessous sont applicables à l'exposition aux fibres en suspension dans l'air et/ou à l'exposition aux poussières.

Les limites d'exposition:

REMARQUE : L'utilisateur de produits en fibres de verre continues doit se conformer aux réglementations nationales sur la protection de la santé au travail. Les valeurs limites d'exposition professionnelle dans certains pays européens sont illustrées ci-dessous. (Journée de travail de 8 heures)

	Poussière respirable	Poussière totale	Fibre respirable
ACGIH	3 mg/m ³	10 mg/m ³	1fiber/ml
L'Autriche	6mg/m ³	/	0.5fiber/ml
Danemark	5 mg/m ³	10 mg/m ³	1fiber/ml
Finlande	/	10 mg/m ³	1fiber/ml
France	/	10 mg/m ³	1fiber/ml
Allemagne	3 mg/m ³	4 mg/m ³	0.25fiber/ml
Irlande	5 mg/m ³	/	2fiber/ml
Italie	3 mg/m ³	10 mg/m ³	1fiber/ml
Pays-Bas	2 mg/m ³	10 mg/m ³	1fiber/ml
Norvège	5 mg/m ³	10 mg/m ³	1fiber/ml
le Portugal	/	4 mg/m ³	1fiber/ml
Espagne	3 mg/m ³	10 mg/m ³	1fiber/ml
Royaume-Uni	5 mg/m ³	10 mg/m ³	2fiber/ml
Chine	/	3 mg/m ³	/

Équipement de protection individuelle:

Mesures générales de protection et d'hygiène :

Les mesures de précaution habituelles pour la manipulation des produits chimiques doivent être suivies.

Tenir à l'écart des denrées alimentaires, des boissons et des aliments pour animaux. Retirer immédiatement tous les vêtements souillés et contaminés et les laver avant réutilisation.

Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.

Éviter le contact avec les yeux et la peau.

Contrôle d'ingénierie:

Les zones de production sont fermées et une humidité relative requise est maintenue.

Protection du corps:

Des vêtements de travail amples et normaux (chemises à manches longues et pantalons longs) sont recommandés.

L'irritation de la peau se produit principalement au niveau des zones de contact telles que le cou et la taille.

Équipement respiratoire:

Portez un masque approprié lorsque vous travaillez dans un environnement où la concentration de poussière est élevée.

Protection des mains :



Gants de protection

Protection des yeux:



Des lunettes hermétiques

SECTION 9 – PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Des informations sur propriétés physiques et chimiques basiques

Informations Générales	
Apparence	
Forme	Solide
Couleur	Blanc ou blanc cassé principalement
Odeur	Inodore
Seuil d'odeur	Non déterminé
pH	N'est pas applicable
Changement d'état	
Point de fusion / intervalle de fusion	> 800°C
Point d'ébullition / intervalle d'ébullition	N'est pas applicable
Point d'éclair	N'est pas applicable
Inflammabilité (solide, gazeux)	N'est pas applicable
Température d'allumage	N'est pas applicable
température de décomposition	N'est pas applicable
Allumage automatique	Le produit ne s'enflamme pas automatiquement
Risque d'explosion	Le produit ne présente pas de risque d'explosion.

Limites d'explosivité	Inférieur: 0.0 Vol% Supérieur: 0.0 Vol%
La pression de vapeur	Non déterminé
Densité relative	2,6 fois celle de l'eau
Densité relative de vapeur	N'est pas applicable
Taux d'évaporation	Non déterminé
Solubilité dans / Miscibilité avec	
L'eau	Non miscible
Coefficient de partage (n-octanol/eau)	Non déterminé
Viscosité	
Dynamique	Non déterminé
Cinématique	Non déterminé
Teneur en COV	Non déterminé
Autres informations : Aucune autre information pertinente disponible.	

SECTION 10 – STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité : Aucune autre information pertinente disponible.

Stabilité chimique : Stable dans des conditions normales.

Décomposition thermique / conditions à éviter :

Pas de décomposition si utilisé selon les spécifications.

Possibilité de réactions dangereuses : Aucune réaction dangereuse connue.

Conditions à éviter : Aucune.

Matières incompatibles : Aucune autre information pertinente disponible.

Produits de décomposition dangereux : aucun produit de décomposition dangereux connu.

SECTION 11 – INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Informations sur les effets toxicologiques :

Toxicité aiguë:

Effet irritant primaire :

Sur la peau : Irritant pour la peau.

Sur l'oeil : Effet irritant.

Informations toxicologiques supplémentaires :

Catégories cancérigènes :

- **CIRC (Centre International de Recherche sur le Cancer) :**

La substance n'est pas répertoriée.

- **NTP (Programme national de toxicologie) :**

La substance n'est pas répertoriée.

- **OSHA-Ca (Administration de la sécurité et de la santé au travail) :**

La substance n'est pas répertoriée.

Informations récapitulatives :

Effets sur la peau et les muqueuses : Les produits en fibre de verre peuvent provoquer une irritation mécanique des yeux et de la peau. L'exposition à des concentrations élevées de fibres en suspension dans l'air peut entraîner une toux temporaire, une irritation du nez et de la gorge et des éternuements. Cependant, ce ne sont pas des réactions allergiques, et l'irritation disparaît lorsque l'exposition cesse. L'irritation mécanique n'est pas considérée comme un danger pour la santé au sens de la directive européenne 67/548/CE relative aux substances dangereuses. Le potentiel pour les fibres de verre inhalées de causer un danger pour la santé dépend de sa respirabilité, c'est-à-dire de sa possibilité de pénétrer dans les régions inférieures des poumons.

Respirabilité: Les fibres de verre à filament continu ne sont pas respirables selon la définition de l'Organisation mondiale de la santé (OMS). Les fibres respirables ont un diamètre (d) inférieur à 3µm, une longueur (l) supérieure à 5µm et un rapport l/d supérieur ou égal à 3µm. Les fibres de verre à filament continu, d'un diamètre supérieur à 3 microns, n'atteignent pas les voies respiratoires inférieures et n'ont donc aucune possibilité de provoquer une maladie pulmonaire grave.

Informations sur la non-cancérogénicité : Les fibres de verre à filament continu ne sont pas cancérogènes. Deux études de cohorte historiques majeures (1975-2001) aux États-Unis et en Europe, menées respectivement par l'Université de Pittsburgh et le Centre international de recherche sur le cancer (CIRC), n'ont montré aucune augmentation du risque de cancer du système respiratoire chez les travailleurs des établissements de fabrication de fibres de verre. Une étude plus petite a été menée auprès des fabricants de fibre de verre au Canada avec les mêmes résultats. Sur la base de manière significative de ces études mises à jour, le CIRC a conclu en 2001 que les fibres de verre à filament continu ne sont pas classables quant à leur cancérogénicité pour l'homme (Groupe 3). Une étude de Marsh et al. (2011) publiée dans *Réglementation toxicologie et de pharmacologie* vérifie que la décision du CIRC reste valide à la lumière des preuves épidémiologiques rapportées après 2001.

Trois études post-2001 pertinentes avec celles des études de cohorte américaines, européennes et canadiennes n'ont révélé aucune preuve cohérente d'une relation entre le risque de cancer du poumon et l'exposition aux fibres de verre. Ces études comprennent une étude cas-témoins à base communautaire dans la province de Leningrad en Russie, dans laquelle 540 cas de cancer du poumon ont été identifiés via des dossiers d'autopsie effectués entre 1993 et 1998 (Baccarelli etc., 2006) ; une étude cas-témoins basée sur la population portant sur 2205 cas de cancer du poumon chez des hommes dans sept pays européens entre 1998 et 2002 (Carel etc. , 2007) ; deux études cas-témoins basées sur la population au Canada menées respectivement de 1979 à 1986 et de 1996 à 2001 (Pintos etc., 2008).

SECTION 12 – INFORMATION ÉCOLOGIQUE

Toxicité:

Toxicité aquatique : Aucune autre information pertinente disponible.

Comportement dans les systèmes environnementaux :

Potentiel de bioaccumulation : Aucune autre information pertinente disponible.

Mobilité dans le sol : Aucune autre information pertinente disponible.

Informations écologiques supplémentaires :

Notes générales : Non connu pour être dangereux pour l'eau.

Résultats des évaluations PBT et vPvB :

PBT : Non applicable.

vPvB : Non applicable.

Autres effets indésirables : Aucune autre information pertinente disponible

SECTION 13 – DISPOSAL CONSIDERATIONS

Classe de danger RCRA : Non dangereux.

Le numéro de code européen pour les déchets est 101103.

Méthodes de traitement des déchets :

Recommandation : Éliminer les déchets conformément aux réglementations environnementales locales.

Emballages non nettoyés

Recommandation : L'élimination doit être effectuée conformément aux réglementations officielles.

SECTION 14 – INFORMATIONS DE TRANSPORT

Numéro UN :

DOT, ADR / AND, AND, IMDG, IATA : Matériel non réglementé

Nom d'expédition approprié de l'ONU :

DOT, ADR/ADN, AND, IMDG, IATA : matériel non réglementé

Classe(s) de danger pour le transport : DOT, ADR/ADN, ADN, IMDG, IATA

Classe : Matériel non réglementé

Groupe d'emballage :

DOT, ADR/ADN, IMDG, IATA : Matériel non réglementé

Dangers pour l'environnement : Sans objet.

Précautions particulières à prendre par l'utilisateur : Non applicable.

Transport en vrac conformément à l'annexe II de MARPOL73/78 et au recueil IBC :
Non applicable.

« **Règlement type** » de l'ONU : Matériel non réglementé.

Instructions de transport : Le roulement et l'humidité doivent être évités pendant le transport.

SECTION 15 – INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement :

SARA (Modifications et réautorisation du Superfund) :

Section 355 (substances extrêmement dangereuses) :

La substance n'est pas répertoriée.

Section 313 (Listes spécifiques de produits chimiques toxiques) :

La substance n'est pas répertoriée.

TSCA (Loi sur le contrôle des substances toxiques) :

La substance n'est pas répertoriée.

Proposition 65 de la Californie :

Produits chimiques connus pour causer le cancer :

La substance n'est pas répertoriée.

Produits chimiques connus pour causer une toxicité pour la reproduction chez les femelles :

La substance n'est pas répertoriée.

Produits chimiques connus pour causer une toxicité pour la reproduction chez les mâles :

La substance n'est pas répertoriée.

Produits chimiques connus pour causer une toxicité pour le développement :

La substance n'est pas répertoriée.

Liste du droit de savoir du New Jersey :

La substance n'est pas répertoriée.

Liste des substances dangereuses spéciales du New Jersey :

La substance n'est pas répertoriée.

Liste du droit de savoir de la Pennsylvanie :

La substance n'est pas répertoriée.

Liste des substances dangereuses spéciales de Pennsylvanie :

La substance n'est pas répertoriée.

Catégories cancérigènes :

EPA (Agence de protection de l'environnement) :

La substance n'est pas répertoriée.

TLV (valeur limite de seuil de l'ACGIH établie par l'ACGIH) :

La substance n'est pas répertoriée.

NIOSH-Ca (Institut national pour la sécurité au travail et Santé):

La substance n'est pas répertoriée.

Évaluation de la sécurité chimique:

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été effectuée.

Inventaire national des produits chimiques

Sur la base des règles en vigueur concernant la commercialisation et l'utilisation de produits chimiques dans les pays où nos produits de Jushi sont fabriqués, chaque ingrédient chimique de ces produits finis doit être répertorié dans l'inventaire national des produits chimiques du pays spécifique où les produits sont fabriqués.

Les produits en fibre de verre continue sont des « articles » et exempts des inventaires chimiques énumérés ci-dessous :

- L'inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes : EINECS,
- La loi américaine sur le contrôle des substances toxiques de l'EPA : TSCA,
- La liste intérieure des substances du Canada : LIS,
- La loi japonaise sur le contrôle des substances chimiques en vertu du METI : CSCL,
- L'inventaire australien des substances chimiques : AICS,
- Inventaire néo-zélandais des produits chimiques : NzloC,
- L'inventaire philippin des produits chimiques et des substances chimiques : PICCS,

- La liste coréenne des produits chimiques existants : (K) ECL et
- Inventaire des substances chimiques existantes produites ou importées en Chine : IECSC.

SECTION 16 – AUTRES INFORMATIONS

Les informations et recommandations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont, à notre connaissance, exactes à la date d'émission. Rien dans les présentes ne sera réputé créer une garantie, expresse ou implicite, et n'établira pas une relation contractuelle juridiquement valable. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de déterminer l'applicabilité de ces informations et l'adéquation du matériau ou du produit à un usage particulier.

Date de préparation / dernière révision : 16/11/2017 / 6

Abréviations et acronymes:

ADR:

L'accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

ADN:

L'Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures

IMDG:

Code maritime international pour les marchandises dangereuses

DOT:

Département américain des transports

IATA :

Association internationale du transport aérien

ACGIH:

Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux

CAS :

Service des résumés chimiques (division de Société chimique américaine)

NFPA :

Association nationale de protection contre les incendies (États-Unis)

HMIS:

Système d'identification des matières dangereuses (États-Unis)

PBT:

Persistant, Bioaccumulable et Toxique

vPvB:

très persistant et très bioaccumulable

NIOSH:

Institut national pour la sécurité et la santé au travail

OSHA :

Administration de la sécurité et de la santé au travail

TLV:

Valeur limite de seuil

Avertissement

Un soin raisonnable a été apporté à la préparation de ces informations, mais le fabricant ne donne aucune garantie d'exactitude ou toute autre garantie, expresse ou implicite, en ce qui concerne ces informations. Le fabricant ne fait aucune déclaration et n'assume aucune responsabilité pour les dommages directs, accessoires ou consécutifs résultant de son utilisation.